

## Dynam Flash Corona 7 – 18 janvier 2021

### La répartition sectorielle du chômage temporaire au cours de la deuxième vague

Le chômage temporaire pour cause de force majeure du coronavirus est notre variante belge du maintien de l'emploi, pour lequel des mesures spéciales ont été introduites dans la plupart des pays européens. Accessible, généreux et rapide: c'est ainsi que notre pays a réussi à mettre en place cette mesure pour les employeurs des secteurs marchand et non-marchand à partir du 1er mars 2020. Depuis lors, la mesure est restée inchangée, sauf pour le mois de septembre, en réponse à l'évolution plus favorable de la pandémie.

Le recours au chômage temporaire a connu un intermède estival, avec des chiffres en baisse (voir Flash Corona 6). En septembre également, le nombre de chômeurs temporaires dans notre pays a continué à diminuer. Mais en raison du nouveau "soft lockdown", qui est entré en vigueur le 2 novembre, une augmentation en novembre n'a pas pu être évitée. Avec ce nouveau Dynam Flash Corona, nous présentons des chiffres précis, cohérents et quasi complets.

En octobre, le chômage temporaire est passé à 350 920 unités (en nombre d'emplois, contre 239 893 en septembre), en partie à cause de la fermeture obligatoire de l'horeca au milieu du mois. En novembre, ce nombre est passé à 386 230, soit une augmentation de 61% par rapport au creux provisoire de septembre. Cependant, les chiffres montrent que cette augmentation n'est pas visible dans tous les secteurs, et pas dans la même mesure.

### La deuxième vague maintient moins de salariés inactifs

L'augmentation du recours au chômage temporaire en novembre n'est pas répartie uniformément sur le marché du travail belge. Comme toujours, il est important d'approfondir au niveau des principaux secteurs et sous-secteurs. Le tableau 1 montre l'évolution de la part des chômeurs temporaires dans chacun des 15 principaux secteurs depuis le début de la crise en mars jusqu'en novembre. Nous utilisons quatre couleurs, par ordre croissant : favorable (vert), plutôt favorable (bleu), plutôt défavorable (jaune) et défavorable (rouge). Les secteurs en vert font en moyenne appel au chômage temporaire pour moins de 5% de leurs salariés. Les secteurs en rouge en font un usage intensif, pour plus d'un salarié sur cinq du secteur.

**Tableau 1:** Évolution de la proportion de chômeurs temporaires dans chaque secteur principal du marché du travail belge (% , mars-novembre)

	202003	202004	202005	202006	202007	202008	202009	202010	202011
A. Agriculture	6%	7%	4%	3%	2%	2%	1%	2%	1%
BCDE. Industrie	31%	41%	33%	23%	15%	13%	11%	13%	12%
F. Construction	58%	62%	32%	18%	11%	12%	9%	14%	12%
G. Retail	38%	46%	36%	16%	9%	7%	6%	10%	18%
H. Transport/entrepasage	19%	26%	21%	15%	11%	9%	7%	9%	8%
I. Horeca	64%	66%	62%	55%	27%	25%	24%	47%	46%
J. TIC	10%	20%	18%	13%	8%	7%	3%	3%	4%
K. Finance	6%	11%	10%	5%	2%	2%	1%	1%	2%
L. Immobilier	24%	31%	25%	9%	5%	5%	4%	5%	11%
M. Act. spéc./scientifiques	16%	28%	24%	15%	9%	8%	5%	5%	6%
N. Services adm./de soutien	40%	45%	38%	23%	16%	14%	11%	15%	14%
O. Administration publique	1%	2%	2%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
P. Enseignement	2%	3%	3%	1%	1%	0%	0%	0%	1%
Q. Santé	10%	13%	10%	5%	2%	2%	2%	3%	3%
RSTU. Autres services	29%	36%	34%	23%	12%	11%	10%	16%	22%

Vert: < 5% de chômeurs temporaires par rapport à la population totale des salariés  
 Bleu: 5-10% de chômeurs temporaires par rapport à la population totale des salariés  
 Jaune: 11-20% de chômeurs temporaires par rapport à la population totale des salariés  
 Rouge: > 20% de chômeurs temporaires par rapport à la population totale des salariés  
 \* Les données pour le mois de novembre sont provisoires et probablement légèrement sous-estimées  
 Sources: Données ONEM-ONSS-BCSS

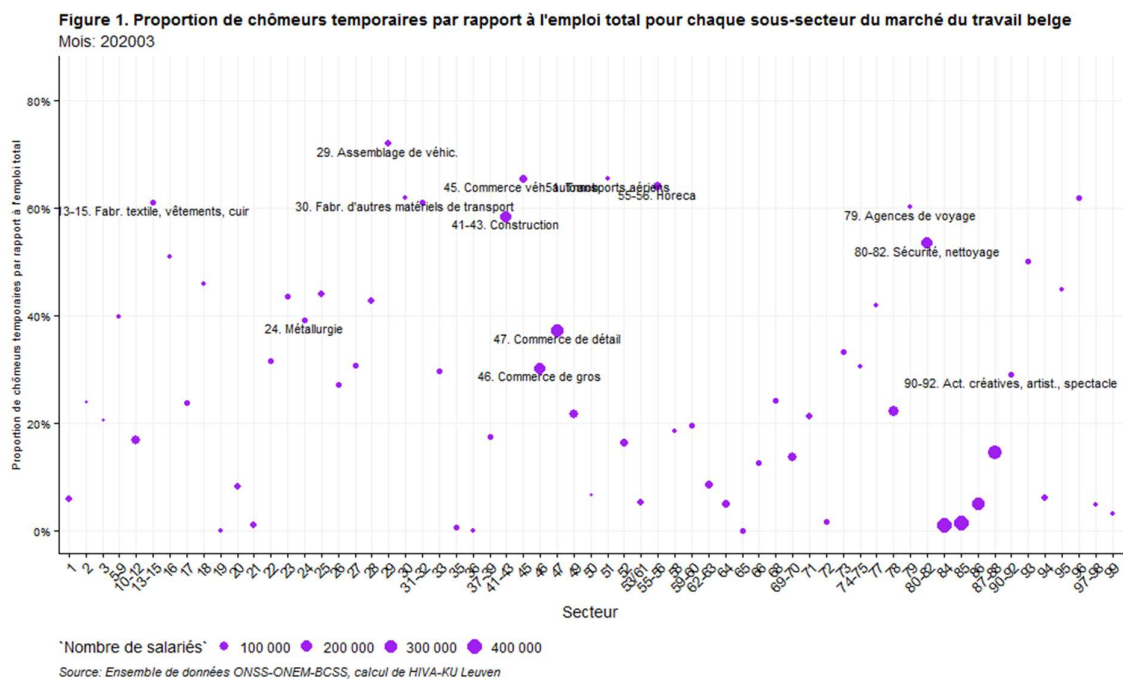
Au début de la crise, de nombreux secteurs étaient en rouge. Le lockdown sévère de la première vague a empêché de nombreuses personnes de travailler, et le télétravail n'a pas non plus offert de solution. Après

environ trois mois, un mouvement favorable s'est amorcé pour de nombreux secteurs. Ce sont les secteurs qui passent du rouge au bleu : le transport/stockage (H), l'immobilier (L) et les professions libérales et scientifiques (M). L'évolution des TIC (J) est extrêmement favorable (du rouge au vert). Cependant, le tableau montre clairement que la deuxième vague du corona va mettre un frein à cela à partir d'octobre/novembre. Certains secteurs évoluent moins favorablement à partir d'octobre (du bleu au jaune ou du vert au bleu): le commerce de détail (G), l'immobilier (L) et les autres services (RSTU, avec entre autres les événements). On constate une ré-augmentation du recours au chômage temporaire dans ces secteurs.

La deuxième vague a pour effet de réduire le nombre de personnes qui ne travaillent pas. Mais parmi les 15 secteurs principaux, il en est un qui reste continuellement dans le rouge: l'horeca. En novembre, près de la moitié de la main-d'œuvre de ce secteur est toujours en chômage temporaire. Même si ce chiffre est en baisse de quelque 20 points de pourcentage par rapport au pic atteint en avril, cette proportion reste incroyablement élevée. Pour les deux derniers mois, cela est dû sans aucun doute à la fermeture obligatoire de tous les établissements de l'horeca à partir du 8 octobre en région bruxelloise et du 19 octobre dans le reste du pays. Cependant, pendant les mois d'été, les entreprises de l'horeca ont également fait appel au système pour un employé sur cinq en moyenne. Le secteur de l'horeca a donc été soumis à une forte pression pendant cette crise : en raison du lockdown de la première vague, et maintenant de la seconde, de nombreuses entreprises sont restées fermées. En outre, des emplois ont été perdus prématurément parce que les contrats temporaires et les emplois flexibles n'ont pas été renouvelés.

### Les secteurs évoluent différemment et à des rythmes différents

Un aperçu plus précis de l'évolution est obtenu en se concentrant sur les 63 sous-secteurs du marché du travail belge. La figure 1 montre que les secteurs ont évolué très différemment depuis le mois de mars. Entre mars et avril, presque tous les sous-secteurs ont connu une forte augmentation du recours au chômage temporaire. Mais à partir du mois de mai, cette évolution devient très différenciée. Nous constatons en effet un déclin à différentes vitesses.



Dans l'animation, les secteurs de l'assemblage automobile (nace 29), de la construction (nace 41-43) et du commerce automobile (nace 45) se distinguent par les premières baisses. En mai, nous constatons une réduction de moitié du recours au chômage temporaire. A partir de juin, quelques autres secteurs se

distinguent. Ce sont principalement les secteurs industriels de la fabrication de textiles, d'habillement et de cuir (nace 13-15), de la métallurgie (nace 24), ainsi que l'horeca (nace 55-56) et le commerce de gros et de détail (nace 46 et 47) qui recourent moins au système du chômage temporaire à partir du mois de juin. Ils enregistrent la baisse la plus marquée de la proportion de chômeurs temporaires entre mai et juin.

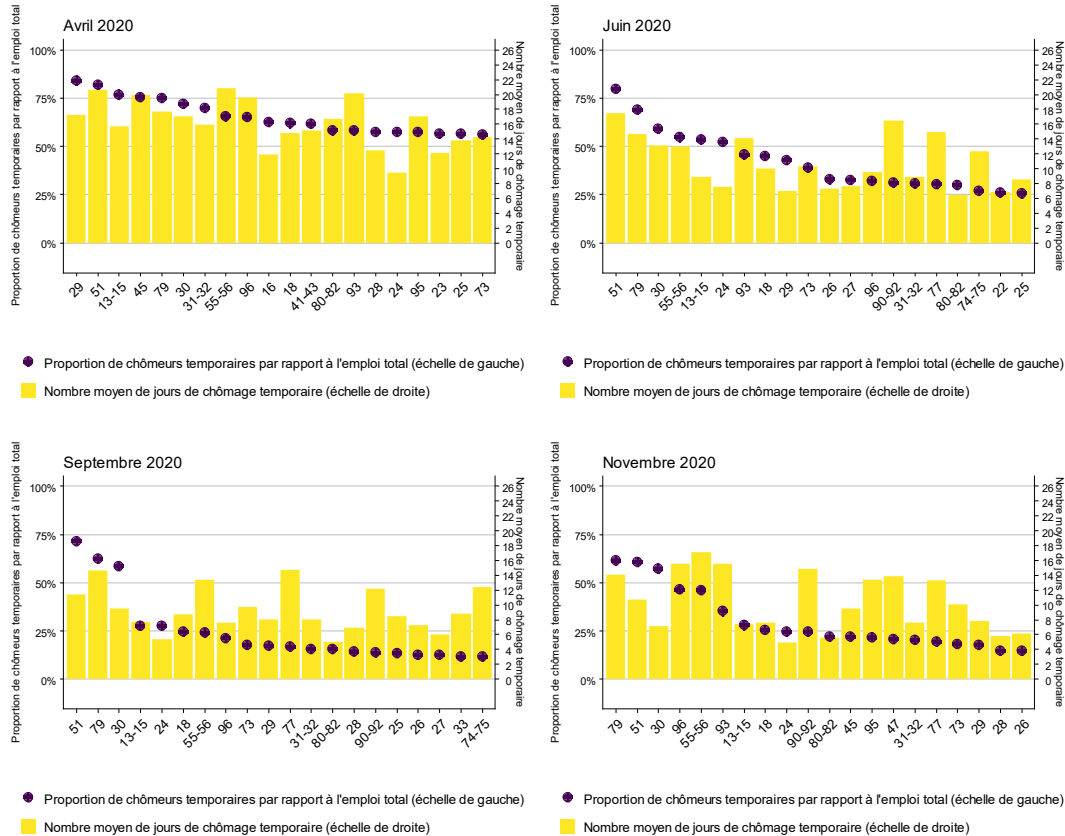
La baisse du chômage temporaire ne dure néanmoins pas. Depuis le mois d'octobre, l'horeca se distingue à nouveau, jaillissant comme une flèche. En novembre, cette hausse est suivie, entre autres, par le commerce automobile (nace 45) et le commerce de détail (nace 47). Ces secteurs connaissent un doublement de leurs effectifs en chômage temporaire entre octobre et novembre. Le deuxième lockdown, avec la fermeture de l'horeca et des magasins non essentiels, fait rebondir le recours au chômage temporaire. Le secteur de l'événementiel (activités créatives, artistiques, et de spectacle nace 90-92) connaît lui aussi une forte augmentation. D'autres secteurs, qui n'ont pas été directement touchés par le nouveau lockdown, connaissent une stagnation en novembre.

Outre les grands secteurs de l'horeca et de l'événementiel, d'autres petits secteurs en difficulté continuent de recourir fortement au chômage temporaire. Par exemple, l'aviation (nace 51), les agences de voyage (nace 79) et les autres industries de transport (nace 30) restent en tête de liste tout au long de la période. Ces secteurs continuent à recourir au chômage temporaire pour plus de 55% de leur effectif jusqu'en novembre.

### **Les employeurs utilisent le chômage temporaire de différentes manières**

Il est courant que les salariés ne soient pas complètement absents du travail. Le nombre de personnes en chômage temporaire au cours du mois est un indicateur, un autre est le nombre moyen de jours de chômage temporaire par mois. La figure 2 rassemble les deux indicateurs en une seule image: la proportion de travailleurs en chômage temporaire, les points violets, par rapport au nombre moyen de jours de chômage temporaire, les barres jaunes. La figure montre quatre moments de référence: avril comme point culminant, septembre comme point bas, juin comme mois de fin de la première vague et novembre comme premier mois complet de la deuxième vague. Les 20 secteurs les plus touchés sont indiqués pour chaque mois.

Figure 2: Les 20 premiers sous-secteurs avec la part la plus élevée de CT dans l'emploi salarié total



Source: Ensemble de données ONSS-ONEM-BCSS, calcul de HIVA-KU Leuven

Quels sont les 20 secteurs les plus touchés pour chacun des quatre moments de référence ? En avril, l'assemblage automobile (nace 29) est en tête, suivi de l'aviation (nace 51), de quelques secteurs industriels plus petits (fabrication de textiles, vêtements, cuir (nace 13-15), fabrication d'autres matériels de transport (nace 30), fabrication de meubles (nace 31-32), industrie de bois (nace 16)...), commerce de véhicules automobiles (nace 45), agences de voyage (nace 79) et horeca (nace 55-56). L'aviation, ainsi que l'horeca, les agences de voyage et certains secteurs industriels, continuent de revenir chaque mois dans le top 20. La plupart de ces secteurs ont de nouveau atteint des scores plus élevés en novembre, tant en termes de part du chômage temporaire que de nombre moyen de jours de chômage par mois. Fait remarquable, la construction n'est plus dans le top 20 depuis le mois de juin. Ce secteur a été parmi les plus rapides à réduire son besoin en chômage temporaire (voir figure 1).

Une haute proportion par mois ne doit pas nécessairement aller de pair avec un nombre moyen élevé de jours chômés par mois. Les employeurs utilisent le chômage temporaire de manière très différente.

On voit d'abord des secteurs où le chômage temporaire est réparti sur un grand nombre de travailleurs (point violet élevé), mais pour un nombre de jours plus limité (point bas de la barre jaune). Les exemples types sont les secteurs typiques de crise dans l'industrie: fabrication de textiles, vêtements, cuir (nace 13-15), fabrication d'autres matériels de transport (nace 30) et production de métaux (nace 24). Mais dans l'aviation (nacelle 51), nous voyons aussi une image similaire depuis septembre. Le personnel vient souvent y travailler en rotation quelques jours par semaine/mois.

Par ailleurs, certains secteurs continuent à recourir au chômage temporaire pour un nombre plus restreint de travailleurs, mais pour un plus grand nombre de jours chaque mois. Ici, la barre jaune reste à un niveau élevé. Nous voyons ce phénomène surtout dans les secteurs plus volatiles de l'horeca (nace 55-56), des sports et des divertissements (nace 93) et aussi dans le secteur des événements et des divertissements

(nace 90-92). Certains travailleurs sont probablement mis complètement au chômage temporaire parce que la fermeture du secteur et les mesures plus strictes ne permettent pas encore le redémarrage de certains emplois (liés à l'horeca, aux grands événements, aux concerts, etc.).

### Note méthodologique

Dans un souci d'exhaustivité, nous ajoutons ci-dessous le tableau de base avec les chiffres clés sur le chômage temporaire, de mars à novembre. Ci-dessous, nous fournissons quelques informations supplémentaires sur les fichiers de données utilisés.

**Tableau b1:** Evolution du nombre de chômeurs temporaires et du nombre de jours de chômage temporaire au cours des mois de mars jusqu'au novembre 2020

CT	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Nombre de personnes	923 672	1 134 549	902 643	550 835	335 438	298 134	239 893	350 920	386 230
Nombre de jours	8 151 799	18 020 808	9 849 842	5 277 543	2 783 419	2 554 331	2 087 917	2 878 682	4 083 834
Nombre moyen de jours/pp	8,8	15,9	10,9	9,6	8,3	8,6	8,7	8,2	10,6
CT/l'emploi total	22,8%	28,0%	22,3%	13,6%	8,2%	7,3%	5,9%	8,6%	9,5%

\* Les données pour le mois de novembre sont provisoires et probablement légèrement sous-estimées  
Source: Données ONEM-ONSS-BCSS

**Tableau b2:** -1m= diminution/augmentation par rapport au mois précédent

CT	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Nombre de personnes			-20,4%	-39,0%	-39,1%	-11,1%	-19,5%	46,3%	10,1%
Nombre de jours			-45,3%	-46,4%	-47,3%	-8,2%	-18,3%	37,9%	41,9%

\* Les données pour le mois de novembre sont provisoires et probablement légèrement sous-estimées  
Source: Données ONEM-ONSS-BCSS

Les données que nous utilisons proviennent de l'ensemble des données couplées de l'ONEM, de l'ONSS et de la BCSS sur la population des salariés dans le système du chômage temporaire. En raison du couplage nécessaire, les données du mois le plus récent ne sont disponibles qu'un mois plus tard. Au cours des mois précédents, l'écart sur le dernier mois était toujours de 10-15%. Nous prévoyons également une augmentation partielle similaire pour le mois de novembre.

Il existe plusieurs chiffres en circulation sur le chômage temporaire. Nous utilisons ici le fichier couplé, qui se rapporte aux mois de référence: le mois au cours duquel la période de chômage temporaire donnant droit au paiement s'est produite chez différentes personnes. D'autres comptages sont basés sur les mois de soumission (paiements), où plusieurs paiements peuvent être comptés pour la même personne car les paiements sont effectués pour plusieurs mois de référence au cours du même mois de soumission. Le mois de référence est donc un meilleur indicateur de la situation réelle. Les chiffres sur la population des salariés (au dénominateur de la part des chômeurs temporaires) se réfèrent au deuxième trimestre pour les mois de mars à juin. De juillet à novembre, ce trimestre de référence est le troisième.

### Liste des labels NACE

<b>Secteur primaire et secondaire</b>			
<b>1.</b> Agriculture (A)	<b>2.</b> Sylviculture (A)	<b>3.</b> Pêche et aquaculture (A)	<b>5-9.</b> Industries extractives (B)
<b>10-12.</b> Industries alimentaires, boissons, tabac (C)	<b>13-15.</b> Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir (C)	<b>16.</b> Industrie de bois (C)	<b>17.</b> Industrie du papier et du carton (C)
<b>18.</b> Imprimerie et reproduction d'enregistrements (C)	<b>19.</b> Cokéfaction et raffinage (C)	<b>20.</b> Industrie chimique (C)	<b>21.</b> Industrie pharmaceutique (C)
<b>22.</b> Industrie des plastiques (C)	<b>23.</b> Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (C)	<b>24.</b> Métallurgie (C)	<b>25.</b> Fabrication de produits métalliques (C)
<b>26.</b> Fabrication de l'électronique (C)	<b>27.</b> Fabrication d'équipements électriques (C)	<b>28.</b> Fabrication de machines (C)	<b>29.</b> Assemblage de véhicules automobiles (C)
<b>30.</b> Fabrication d'autres matériels de transport (C)	<b>31-32.</b> Fabrication de meubles et autres industries (C)	<b>35.</b> Production et distribution d'électricité (D)	<b>36.</b> Captage, traitement et distribution d'eau (E)
<b>37-39.</b> Traitement des déchets (E)	<b>41-43.</b> Construction (F)		
<b>Secteur tertiaire</b>			
<b>33.</b> Réparation et installation de machines (C)	<b>45.</b> Commerce, entretien et réparation véh. automob. (G)	<b>46.</b> Commerce de gros et interméd. (véh. automob. excl.) (G)	<b>47.</b> Commerce de détail (véh. automob. excl.) (G)
<b>49.</b> Transports terrestres et transport par conduites (H)	<b>50.</b> Transports par eau (H)	<b>51.</b> Transports aériens (H)	<b>52.</b> Entreposage et services auxiliaires des transports (H)
<b>53/61.</b> Activités de poste et de courrier et télécommunications (H/J)	<b>55-56.</b> Horeca (I)	<b>58.</b> Édition (J)	<b>59-60.</b> Films cinématographiques, vidéo, télévision, radio (J)
<b>62-63.</b> Conseil informatique (J)	<b>64.</b> Activités des services financiers (K)	<b>65.</b> Assurances/fonds (K)	<b>66.</b> Activités auxiliaires de services financiers (K)
<b>68.</b> Activités immobilières (L)	<b>69-70.</b> Activités juridiques et comptables (M)	<b>71.</b> Activités d'architecture et d'ingénierie (M)	<b>72.</b> Recherche-développement scientifique (M)
<b>73.</b> Publicité et études de marché (M)	<b>74-75.</b> Autres act. scientifiques/act. vétérinaires (M)	<b>77.</b> Activités de location et location-bai (N)	<b>78.</b> Activités liées à l'emploi (N)
<b>79.</b> Activités des agences de voyage, voyagistes (N)	<b>80-82.</b> Sécurité, nettoyage et autres activités de soutien (N)	<b>95.</b> Réparation d'ordinateurs et de biens personnels (S)	<b>96.</b> Autres services personnels (S)
<b>97-98.</b> Activités des ménages en tant qu'employeurs (I)			
<b>Secteur quaternaire</b>			
<b>84.</b> Administration publique et défense (O)	<b>85.</b> Enseignement (P)	<b>86.</b> Activités pour la santé humaine (Q)	<b>87-88.</b> Activités médico-sociales et sociales (Q)
<b>90-92.</b> Act. créatives, artistiques, spectacle (R)	<b>93.</b> Activités sportives, récréatives et de loisirs (R)	<b>94.</b> Activités des organisations associatives (S)	<b>99.</b> Activités des organisations extraterritoriales (U)

## Contacts

- Professeur Ludo Struyven, Tine Vandekerckhove, dr. Tim Goesart, Onderzoeksgroep Onderwijs en Arbeidsmarkt (HIVA - KU Leuven)
- e-mail: [ludo.struyven@kuleuven.be](mailto:ludo.struyven@kuleuven.be)
- tél: 016 32 33 41, gsm: 0485 16 08 86

Plus de nouveaux chiffres, analyses et interprétations sur [www.dynamstat.be](http://www.dynamstat.be)

Merci à : ONSS, ONEM, BCSS, Département WSE, IBSA, IWEPS